



Situations : Candidat relevant de l'enseignement à distance (CNED) réglementé - Candidat de la formation professionnelle continue (hors Greta) sans expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance.

Nom de naissance : Date de naissance :

Nom usuel : Prénom :

Attestations de périodes de formation en milieu professionnel - A compléter par les responsables des structures.

Exigence : Total de 14 semaines à temps plein (minimum 32h par semaine, soit 448h) dont
3 semaines au moins (96h) dans les structures permettant de présenter l'EP1 (tableau 1)
ET 3 semaines au moins (96h) dans les structures permettant de présenter l'EP2 (tableau 2).

Tableau 1 : PFMP pour présenter l'EP1

Nom et adresse, cachet de l'établissement (obligatoire)	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période	Nom et signature du responsable (obligatoire)
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant.e maternel.le agréé.e ou dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant à domicile, liste des justificatifs à produire au verso du document.

Tableau 2 : PFMP pour présenter l'EP2

Nom et adresse, cachet de l'établissement (obligatoire)	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Nom et signature du responsable (obligatoire)
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

Partie réservée à l'administration

CONTRÔLE DE CONFORMITE		OUI	NON
14 semaines			
Minimum 3 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans pour EP1			
Minimum 3 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (enfants de moins de 6 ans) pour EP2			
PFMP réalisées dans les 3 années qui précèdent la session d'examen			

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

La date limite de retour de l'annexe et des justificatifs, ainsi que les modalités d'envoi sont précisées dans la note aux candidats.

Conserver un double de cette attestation.

Joindre les justificatifs

Justificatifs à joindre

Cocher les cases correspondantes

Nom de naissance : Date de naissance :
Nom usuel : Prénom :

Pour tous les candidats :

- Attestations de PFMP (une attestation par structure obligatoirement)

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

- Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental ;
 Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

ET

- Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007)

OU

- Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

ET

- Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)

- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

OU

- Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)